

Interreg IV A GRANDE REGION
Comité d'accompagnement
du projet COSANTE
Arlon (Belgique), le 17 novembre 2009

PrésentsBelgique :

- C. BIERME, Service public de Wallonie, DG Action Sociale Santé
- M. BROUX, Service public de Wallonie, DG05
- A. CHAPELLE, MCPL
- G. FLAHAUX, Service public de Wallonie, DG05, Responsable Cellule Fonds structurels
- H. LEWALLE, ANMC
- J.-F. MEURISSE, Equipe Technique Interreg Wallonie-Lorraine-Luxembourg
- P. PONCELET, MCPL

France:

- M. CHAROTTE, Préfecture de la Région lorraine SGAR
- K. HAQUIN, CRAM Nord-Est
- C. HERMAN, CRAM Nord-Est
- J.-L. LOISON, CPAM des Ardennes
- E. MULLER, Conseil Régional de Lorraine
- M. PAROTTE, Echelon régional du service médical de Longwy
- D. REINE, CRAM Nord-Est

Excusés :Belgique:

- F. BROUSSAN, Wallonie Bruxelles International
- A. COHEUR, UNMS
- J. DEVILLERS, Mutualité socialiste du Luxembourg
- J. HERMESSE, ANMC
- E. INCOUL, MCPL
- J-P. ROBBEETS, Service Public de Wallonie, DGRE Division des Relations internationales

France:

- V. CARETTE, CRAM Nord-Est
- B. DEMPT, ARH-DRASS Lorraine
- M. DOSSMANN, ARH Lorraine
- J.-Y. GRALL, ARH Lorraine
- N. GUILLERMIN, Conseil Régional de Lorraine
- A. HURIET, Conseil Général de la Meuse
- P. LITZER, Préfecture de Lorraine
- R. MARBACH, CRAM d'Alsace-Moselle
- J.-P. MINEUR, Echelon régional du service médical
- M. OWCZARCZAK, CPAM des Ardennes
- J.-M. PHILIPPE, Préfecture de Lorraine
- J. SCHONG, Conseil Régional de Lorraine

Grand-duché de Luxembourg :

- C. FORTUIN, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du COMAC du 6 mai 2009
- Présentation du rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 du projet COSANTE
 - La communication
 - L'appui à d'autres projets
 - La plate-forme juridique
 - Les réseaux et formations
 - Les bassins de soins transfrontaliers
 - L'aide médicale urgente
 - Les questions transfrontalières sur les médicaments
- Etat des travaux et perspectives
- Approbation du rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 du projet COSANTE
- Déplacements hors zone
- Divers

Documents remis

- Le rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 du projet COSANTE
- Invitation et programme du 5^{ème} rendez-vous transfrontalier de la santé du 26 novembre 2009
- Le dépliant d'information grand public sur la ZOAST Arlon-Longwy

Monsieur Daniel REINE, président du GEIE Luxlorsan, introduit la séance par la présentation de Monsieur René MARBACH qui, suite au départ de Monsieur Max COLINET, a été nommé comme nouveau directeur de la CRAM et de la CRAV (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse) Alsace-Moselle. Il est retenu ce jour par d'autres obligations.

Monsieur MARBACH était antérieurement directeur de la CPAM de Haguenau située à la frontière allemande. Il a donc une expérience dans le domaine de la coopération transfrontalière et une connaissance des problématiques de la prise en charge des soins transfrontaliers.

Monsieur REINE excuse également l'absence de Monsieur Michel OWCZARCZAK retenu par d'autres obligations. Monsieur OWCZARCZAK succède à Madame DOLOMIE comme directeur de la CPAM des Ardennes. Il a lui aussi une expérience dans la coopération transfrontalière acquise dans le cadre de ses anciennes fonctions au sein des CPAM de Cambrai puis de Maubeuge.

▪ Approbation du compte rendu du COMAC du 6 mai 2009

Le compte rendu du comité d'accompagnement de lancement du projet COSANTE du 6 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

▪ Présentation du rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 du projet COSANTE : état des travaux et perspectives

Le rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 est présenté par H. LEWALLE, K. HAQUIN et A. CHAPELLE.

La présentation reprend de façon générale et par thème, les principales avancées et réalisations du projet COSANTE ainsi que leurs développements futurs.

- La Communication

La CRAM Nord-Est a organisé un forum santé seniors à Givet du 23 au 25 juin 2009. Le projet COSANTE y a participé avec la présentation d'une conférence sur le thème des conventions transfrontalières et un stand d'information commun avec l'OFBS qui a permis de rencontrer la population de la zone bénéficiaire de la ZOAST Ardennes qui englobe la commune de Bouillon.

Cet événement nous a aussi permis de procéder à un sondage par questionnaire sur les besoins en matière de soins et d'accueil des personnes âgées de la région frontalière.

Monsieur MEURISSE fait remarquer que Givet est considéré comme hors zone pour le projet COSANTE.

Afin de moderniser le site Internet www.luxlorsan.eu et le portail www.santetransfrontaliere.eu, un cahier des charges a été réalisé et un groupe de travail a été mis en place. La société Netlor a été choisie au terme d'une procédure de demande de devis.

Les nouveaux visuels des sites sont présentés en séance.

Le nouveau projet, outre une amélioration de l'environnement, prévoit une évolution de notre « base de données juridique » qui permet aux patients de connaître les démarches administratives relatives aux soins à l'étranger. Cet outil modernisé et mis à jour pourra inclure les conventions particulières transfrontalières. Il sera doublé de bases de données rassemblant des informations sur les établissements de soins, les institutions d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées.

Monsieur BROUX pose la question de savoir pourquoi l'option de concevoir plusieurs modes d'entrées au site (ex : prestataires, patients) n'a pas été retenue.

Ce point a fait l'objet de discussion dans le « groupe de travail Internet » mais ne semblait pas adapté et aurait nécessité de concevoir les outils « en double ».

A la demande de Monsieur MULLER, un paragraphe sur la procédure de choix de la société Netlor sera ajouté au rapport d'activités.

Madame CHAROTTE précise que la dépense peut alors être justifiée de manière informelle dans la déclaration de créance.

Un dépliant d'information présentant l'Observatoire transfrontalier de la santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg et ses réalisations est en préparation.

Une plaquette d'information concernant la ZOAST Arlon-Longwy est distribuée en séance. Elle reprend les modalités de fonctionnement de cette convention et les contacts utiles pour le grand public. Cet outil a déjà été diffusé aux membres du personnel du groupe Alpha-Santé, reprenant de l'hôpital de Mont-Saint-Martin, en annexe de son journal d'entreprise. Une plaquette reprenant l'offre de soins des deux établissements partenaires de cette convention est en préparation et sera intégrée, dans le courant de l'année 2010, dans une démarche de communication plus globale à l'adresse des prestataires de la zone concernée.

Le projet COSANTE et l'OFBS organisent un colloque le 26 novembre 2009 au Comité des Régions à Bruxelles. L'invitation et le programme sont distribués en séance et détaillés.

Ce colloque se déroulera sur une journée et un repas est offert aux participants à midi. Le Comité des Régions qui met ses infrastructures gracieusement à disposition, impose le choix de Sodexho pour le repas. Le projet n'a donc pas fait appel à plusieurs fournisseurs pour obtenir des devis. Les frais de bouche seront répartis entre les différents opérateurs du projet COSANTE et des projets de l'OFBS.

De façon générale, Monsieur MULLER demande que le rapport d'activités fasse ressortir les activités qui peuvent justifier des dépenses.

- **L'Appui à d'autres projets**

Luxlorsan soutient en qualité de partenaire méthodologique, le projet « Services aux personnes dépendantes : un enjeu durable » dont le premier bénéficiaire est l'ADEF et « ICAPROS Instance de Coordination des Actions pour la Promotion en Santé franco-belge » dont la CRAM NE est chef de file.

Dans le projet piloté par l'ADEF, COSANTE suit plus particulièrement le groupe de travail « observation et analyse du secteur de l'aide à domicile sur l'espace transfrontalier » qui rejoint ses objectifs de l'action 7 « Outils d'information sur les structures de prise en charge des personnes âgées ».

Dans le cas d'ICAPROS, COSANTE apporte son expertise en matière de gestion de projet et facilite la mise en réseaux des acteurs qui sont également partenaires des conventions sanitaires mises en place avec la collaboration du projet COSANTE.

Monsieur FLAHAUX informe de l'existence de deux projets Interreg IV Grande-Région en prévention. Il s'agit de :

- « EDUDORA² Education thérapeutique et préventive face au Diabète et à l'Obésité à Risque chez l'Adulte et l'Adolescent » dont le premier bénéficiaire est l'Ecole de Santé publique de l'Université de Liège et de
- « NESCAV Nutrition, Environnement et Sante Cardio-vasculaire » dont le premier bénéficiaire est le Centre de Recherche Public de la Santé à Luxembourg.

Il invite le projet COSANTE à prendre contact avec ces deux projets.

Madame CHAROTTE rappelle qu'un partenaire méthodologique s'engage sans contrepartie financière.

Monsieur MULLER demande qu'une attention particulière soit mise sans la distinction entre le projet COASNTE et les autres projets. Il demande également que les différents opérateurs soient mis en exergue dans le rapport d'activités. Il s'agit de citer les opérateurs dans la description des actions réalisées du rapport d'activités.

- **La Plate-forme juridique**

Le groupe de travail commun avec l'OFBS sur les droits du patient s'est élargi et regroupe maintenant des spécialistes des deux versants. La rédaction d'un rapport à destination des prestataires qui franchissent la frontière progresse selon le plan présenté en séance. Elle devrait être finalisée dans le cours du premier trimestre 2010.

Il s'agira alors d'élaborer des fiches pratiques qui seront mises à la disposition des patients au sein des hôpitaux.

Le groupe de travail Veille juridique composé d'acteurs de l'assurance maladie et d'experts s'est réuni en juin 2009 et a analysé l'évolution du processus de modernisation des règlements de coordination de la sécurité sociale et de la proposition de directive santé. Le point est fait en séance sur cette dernière proposition toujours à l'étude au sein des instances européennes.

Le sous-groupe de travail de la Grande Région sur la mobilité des professionnels de santé ne s'est plus réuni depuis le mois de mars. Nous y avons amené notre contribution sur les règles applicables en France, en Belgique et au Luxembourg. Nous sommes en attente des contributions d'autres membres du sous-groupe de travail pour étendre notre étude avec le versant allemand et réaliser une mise à jour de nos travaux sur le versant luxembourgeois.

Monsieur MULLER pose la question de l'éventuelle mise en place d'une Académie de santé de la Grande Région.

Monsieur LEWALLE répond qu'en l'état des travaux du sous-groupe de travail, cette hypothèse de travail d'origine allemande semble avoir été écartée. Le projet COSANTE a plaidé pour une collaboration avec d'autres acteurs existants comme le réseau EURES.

- **Les Réseaux d'acteurs**

Le groupe de travail commun avec l'OFBS travaille actuellement à la conception d'un module couvrant le champ médico-social et plus particulièrement la matière des personnes handicapées. La rédaction est presque finalisée et des journées de formation sur les dispositifs français et belges en la matière sont envisagées dans le courant du premier semestre 2010.

Ensuite, le groupe de travail traitera la matière relative aux personnes âgées.

- **Bassins de soins**

L'accord-cadre franco belge de coopération sanitaire signé en 2005 et ratifié par la France est toujours en cours de ratification en Belgique. La Flandre a adopté l'accord-cadre. Pour la Région wallonne et la Communauté française, la ratification n'a toujours pas eu lieu. Cette ratification est importante car elle est nécessaire à la mise en place de la Commission mixte chargée du suivi de l'application du traité franco-belge.

La Zone organisée d'accès aux soins transfrontalier¹ « Arlon Longwy » en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 permet aux Belges et aux Français résidant dans une zone déterminée d'aller se faire soigner sans autorisation médicale préalable dans l'établissement hospitalier partie à la convention situé de l'autre côté de la frontière.

Dans le cadre de la commission de suivi, après une année d'application, un premier rapport sur la mobilité engendrée par cette convention a été produit. Les critères d'évaluation de cette mobilité sont : le type de soins (hospitalisation/ soins externes), les montants détaillés (assurance maladie/ patient), l'âge et le sexe des patients, leur provenance.

Jusqu'à présent on enregistre, pour 2008, presque 200 patients français soignés à Arlon et environ 200 patients par trimestre pour 2009. En ce qui concerne les patients belges, ils sont peu nombreux à se rendre à Mont-Saint-Martin mais

¹ ZOAST

bénéficient de l'intervention de son SMUR dans le cadre de la Convention sur l'aide médicale urgente et plus particulièrement le protocole additionnel en vigueur pour le territoire d'Aubange (Cf. infra).

Depuis la reprise le 1^{er} mai 2009 par le groupe Alpha Santé de l'AHBL rebaptisée Centre hospitalier Hôtel Dieu, la coopération avec les Cliniques Sud Luxembourg d'Arlon a été relancée. Les équipes médicales des deux établissements collaborent sur plusieurs « filières » et portent le dossier d'installation d'une IRM au sein du CH Hôtel Dieu qui fonctionnera en partenariat transfrontalier avec les deux équipes.

Madame BIERME note en effet, que la programmation belge pour les IRM, ne prend pas en compte la position frontalière d'un établissement et la possibilité de recevoir des patients « étrangers ».

Une convention sur une filière en électrophysiologie entre les CSL et le CHRU de Nancy a été signée le 1^{er} septembre 2009 et produit ses effets de manière rétroactive à partir du 1^{er} juillet 2009. Cette convention permet aux patients des arrondissements d'Arlon et de Virton soignés aux CSL de subir une intervention spécialisée en électrophysiologie au CHRU de Nancy avec lequel le service de cardiologie d'Arlon collabore. Le patient ne doit pas solliciter d'autorisation médicale préalable et est assuré de la prise en charge des frais dans le respect de la réglementation européenne.

La ZOAST Ardennes en vigueur depuis le 1^{er} février 2008 et qui comprend la commune de Bouillon dont les habitants peuvent se rendre dans les établissements français partie à la convention (par ex : CH de Sedan et CH de Charleville) sans autorisation médicale préalable fait également l'objet d'un suivi via une commission ad hoc.

Le groupe de travail « Bassins de soins » avance dans ses travaux sur l'élaboration d'une méthodologie visant à constituer un modèle de bassin de soins transfrontalier qui pourra être décliné sur toute la frontière franco belge. L'apport des experts au sein de ce groupe de travail a permis de dégager les indicateurs du modèle qui sera, dans un premier temps, appliqué sur la région frontalière lorraine.

- **L'Aide médicale urgente**

La convention franco belge sur l'aide médicale urgente a permis la mise en place d'annexes opérationnelles par région. Le principe de cette convention est l'intervention du SMUR du pays voisin en deuxième intention afin de réduire l'intervalle médical libre. Le patient ne franchit pas la frontière.

Les annexes concernant le Lorraine en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008, ont été complétées d'un protocole expérimental dérogeant au principe d'intervention en seconde intention sur la commune d'Aubange. Ce territoire étant plus proche du SMUR de Longwy c'est à lui que le Centre 100 d'Arlon fait appel en première intention depuis le 8 juin 2009. Une procédure de suivi opérationnelle a été mise en place et de nombreuses rencontres se sont tenues pour optimiser l'application de cette convention. En termes de nombre d'interventions, le nombre annuel de « sorties belges » du SMUR de Longwy est évalué à 225.

Les annexes ardennaises de la convention en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 devraient elles aussi connaître une évolution dans ce sens en 2010 pour

s'adapter à la réalité géographique de la zone. La spécificité de l'expérimentation en préparation sera la mise en place d'un dispositif de jonction entre les SMUR français et belges qui évitera une indisponibilité trop longue de l'équipe en intervention. Le but recherché est toujours une réduction de l'intervalle médical libre afin que le patient soit pris en charge le plus rapidement possible.

▪ **Les questions transfrontalières sur les médicaments**

Un groupe de travail commun avec l'OFBS a été constitué en mai 2009 et a défini une méthodologie de travail.

Ce groupe réunit des experts de l'assurance maladie française et belge et des pharmaciens.

La première étape du travail est l'identification des problématiques transfrontalières touchant aux médicaments.

Ensuite, le groupe dégagera les matières sur lesquelles une présentation des systèmes belge et français est nécessaire pour une bonne compréhension de la problématique et une structuration de la deuxième phase de l'étude des questions transfrontalières.

▪ **Approbation du rapport d'activités du 1^{er} semestre 2009 du projet COSANTE**

Le rapport d'activités est approuvé sous réserve des modifications et compléments suivants :

- Ajout d'un paragraphe sur le choix de la société Netlor pour la modernisation des sites Internet,
- Mise en exergue des dépenses liées aux activités,
- Mise en exergue des opérateurs de façon nominative,
- Distinction entre le projet COSANTE et les autres projets Interreg.

▪ **Déplacements hors zone**

Plusieurs déplacements hors zone ont été effectués depuis le début du projet principalement par Agnès CHAPELLE.

En effet, ceci se justifie, d'une part, par la constitution de groupes de travail communs avec l'OFBS dans certains domaines d'action. Les lieux de réunions se situent alors souvent hors zone.

D'autre part, les réunions de travail concernant la ZOAST Ardennes qui comprend le territoire de la commune de Bouillon et la convention SMUR Ardennes qui englobe une partie de la Province de Luxembourg se tiennent régulièrement hors zone.

Un accord de principe est donné en séance sur ces déplacements passés justifiés dans le cadre du rapport d'activités. Ces dépenses seront réintroduites par la CRAM Nord-Est qui prend en charge les frais de véhicule de Madame CHAPELLE en application d'une convention qui sera également transmise comme justificatif.

Pour le futur, les déplacements hors zone feront l'objet d'une demande préalable du premier bénéficiaire par e-mail introduite auprès des Equipes Techniques Interreg de Libramont. Le formulaire ad hoc sera transmis aux partenaires par Monsieur MEURISSE.

- **Divers**

- **La réforme des soins de santé en France**

Monsieur REINE présente les grandes lignes de la loi française « hôpital, patients, santé et territoires » de Madame Bachelot.

Cette réforme majeure entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010 et prévoit notamment la création d'Agences Régionales de Santé (ARS) en lieu et place des ARH, DRASS, DDASS, URCAM et englobe le personnel « assurance maladie » des CRAM. Cette réforme aura un impact direct sur la gestion du projet COSANTE puisque les opérateurs actuels français (CRAM Alsace Moselle et CRAM Nord Est) n'auront plus compétence dans le champ de la santé.

Une présentation précise de ce nouveau cadre juridique sera faite à l'occasion du prochain COMAC.

Madame HAQUIN soulève la question de la reprise du projet à la suite de la CRAM car au niveau juridique, par exemple, les ARS ont un statut public.

- **Calendrier**

Le prochain comité d'accompagnement de COSANTE aura lieu :

**le vendredi 12 mars 2010 à 10h30
à la CRAM Nord-Est à Nancy, rue de Metz 81.**

Pour rappel, le rapport d'activités 2009 devra être communiqué au plus tard le 31 mars 2010 ou 10 jours avant la date du Comité d'accompagnement. L'état des lieux financier devra y être joint.